PRATIQUE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT

Durée de l'épreuve : 3 heures - Filières : FCA Licence 3

SUJET

Le sujet comporte deux parties indépendantes mais obligatoires. Toute réponse doit être justifiée et argumentée au besoin. Le candidat a intérêt à démontrer une approche pratique dans ses réponses

Etudiants en troisième année de Finance, Comptabilité et Audit, vous êtes soumis à une évaluation à mi-parcours en vue d'évaluer votre capacité à affronter l'épreuve 'Pratique de contrôle et d'audit'.

Première partie : Pratique d'Audit

Les dirigeants du cabinet de commissariat aux comptes susceptibles de vous employer vous demandent, pour tester vos connaissances et votre logique, de répondre à un questionnaire à choix multiples composé de questions à réponse unique (sur les cinq assertions proposées, une seule est exacte).

1. Laquelle, des listes suivantes, représente l'ordre dans lequel les événements énumérés ci-après interviennent dans un audit ?

- A. Analyse et évaluation du contrôle interne.
- B. Acceptation de la mission.
- C. Tests d'obtention d'éléments probants.
- D. Planification de la mission.
- E. Rédaction du rapport d'audit.
- a) B, D, C, A, E.
- b) B, D, A, C, E.
- c) D, B, C, A, E.
- d) D, B, C, A, C, E.
- e) Aucune réponse ne convient.

2. Parmi les opérations suivantes, quelle est celle que l'auditeur doit effectuer lors de la procédure d'acceptation de la mission ?

- a) L'établissement du seuil de signification.
- b) L'identification des politiques de contrôle interne et des procédures appliquées.
- c) Une discussion des points importants avec le comité d'audit du client.
- d) L'obtention de la liste des fournisseurs pour une confirmation.
- e) L'analyse du risque inhérent.

3. Avec quoi est établi le contrat entre un auditeur et son client ?

- a) Une lettre de mission.
- b) Une lettre d'affirmation
- c) Une lettre d'intention.
- d) Une lettre d'amour.
- e) Une lettre de confort.

- 4. Comment se nomme le montant qui peut affecter la perception par l'utilisateur d'une information comprise dans les états financiers ?
- a) Risque d'audit.
- b) Risque lié au contrôle.
- c) Risque de non-détection.
- d) Risque inhérent.
- e) Seuil de signification.
- 5. Indiquer quel composant du modèle du risque d'audit n'est pas contrôlé par l'auditeur :
- a) Risque d'audit.
- b) Risque lié au contrôle.
- c) Risque de non-détection.
- d) Risque inhérent.
- e) Seuil de signification.
- 6. Comment se nomme le risque que les procédures utilisées par l'auditeur ne permettent pas de détecter des erreurs matérielles ?
- a) Risque d'audit.
- b) Risque lié au contrôle.
- c. Risque de non-détection.
- d) Risque inhérent.
- e) Risque de sondage
- 7. Dans la prise de connaissance de l'entité et de son secteur d'activité, quelle information ne vous semble pas nécessaire à l'auditeur ?
- a) Le cadre réglementaire du secteur dans lequel l'entité a son activité.
- b) L'organigramme de l'entité.
- c) La composition du conseil d'administration de l'entité.
- d) Le manuel des procédures comptables de l'entité.
- e) La date de naissance de l'assistante du dirigeant.
- 8. Vous voulez fixer le seuil de signification de vos comptes clients. Vous avez évalué que le système de contrôle interne laisse passer 10 % d'erreurs. Vous avez aussi évalué que votre sondage a, compte tenu de la taille de l'échantillon, un degré d'assurance de 90 %. Il vous est demandé de déterminer le taux d'erreur maximum sur ces comptes :
- a) 1 %.
- b) 9 %.
- c) 10 %.
- d) 19 %.
- e) 2 %.
- 9. Une fraude est une irrégularité volontaire commise par une ou plusieurs personnes faisant partie de la direction ou des employés de l'entité, ou par un tiers, ayant pour conséquence d'altérer les comptes. Dans quel cas n'y a-t-il pas fraude ?
- a) En cas de détournements d'actifs.
- b) En cas de suppression ou d'omission de l'incidence de certaines opérations dans la comptabilité ou les documents.

- c) En cas de calcul arithmétique ou imputation d'écriture dans des comptes incorrects.
- d) En cas d'enregistrement d'opérations sans fondement.
- e) En cas d'application volontairement incorrecte d'une politique d'arrêté des comptes.

10. L'inexactitude est la traduction comptable ou la traduction d'un fait non conforme à la réalité. Dans quel cas n'y a-t-il pas inexactitude ?

- a) En cas d'application incorrecte de politiques d'arrêté des comptes.
- b) En cas de manipulation, de falsification ou d'altération de la comptabilité ou de documents.
- c) En cas d'omission, de présentation ou interprétation erronée de faits ou d'événements.
- d) En cas de chiffres du tableau de résultat des cinq derniers exercices erronés.
- e) En cas d'informations erronées données dans le rapport de gestion par l'organe dirigeant.

11. Parmi les éléments ci-après quel est celui qui n'indique pas la possibilité d'un non-respect des textes légaux et réglementaires par l'entité ?

- a) Enquête des services administratifs.
- b) Paiement d'amendes ou de pénalités.
- c) Achat à des prix sensiblement supérieurs ou inférieurs à ceux du marché.
- d) Paiements de biens et services dans le pays d'où proviennent les biens et les services.
- e) Opérations inhabituelles avec des entités dont le siège se trouve dans un pays à fiscalité privilégiée.
- 12. Le commissaire aux comptes doit, selon la norme 2-107 du CNCC, communiquer aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise les problèmes apparus à l'occasion de sa mission auxquels ces personnes sont intéressées dans l'exercice de leurs fonctions. Qui représente le gouvernement d'entreprise dans une société anonyme à directoire ?
- a) Le directoire.
- b) Le conseil de surveillance.
- c) Le comité d'entreprise.
- d) L'assemblée générale des actionnaires.
- e) Aucune réponse ne convient.
- 13. Le commissaire aux comptes doit élaborer un plan de mission décrivant l'approche générale des travaux d'audit et leur étendue (norme NEP 300 « Planification de l'audit »). Quel est l'aspect que le commissaire aux comptes ne doit prendre en compte pour élaborer son plan de mission ?
- a) Le temps disponible de ses collaborateurs.
- b) Les principales caractéristiques de l'entité.
- c) L'évaluation prévisible du risque inhérent et du risque lié au contrôle et l'identification des principales zones de risques.
- d) Les incidences de l'informatique sur l'audit.
- e) La possibilité de remise en cause de l'hypothèse de continuité de l'exploitation.
- 14. Lors de la planification et de la réalisation de l'audit, et de l'évaluation des résultats qui en découlent, le commissaire aux comptes apprécie le bien-fondé de l'utilisation par la direction de la convention comptable de base de continuité de l'exploitation pour l'établissement des comptes. Quel est l'indicateur ci-après qui ne peut pas impliquer l'existence d'une incertitude significative sur la continuité d'exploitation ?
- a) Capitaux propres ou fonds de roulement négatifs.
- b) Arrêt de la politique de distribution des dividendes.

- c) Départs de cadres sans remplacement.
- d) Modifications dans la législation ou la politique gouvernementale qui risquent d'avoir des effets défavorables sur l'entité.
- e) Marge brute d'autofinancement positive.

15. Le commissaire aux comptes peut-il utiliser pour réaliser ses travaux dans le cadre d'une mission portant sur les comptes consolidés :

- a) Les travaux de l'audit interne du siège social.
- b) Les travaux des professionnels chargés du contrôle des comptes d'une entité détenue.
- c) Les travaux d'un expert en bâtiment pour évaluer les constructions du siège social.
- d) Les travaux de l'expert-comptable qui a révisé les comptes du siège social.
- e) Aucune réponse ne convient.

16. Quelle procédure ne permet pas à l'auditeur d'identifier les parties liées à l'entité?

- a) L'examen des registres de transfert d'actions.
- b) La consultation des procès-verbaux du conseil d'administration et des assemblées.
- c) L'obtention de la liste des administrateurs et des dirigeants ayant des fonctions dans d'autres entités.
- d) Les factures d'achat et de vente de l'entité.
- e) L'examen des dossiers de travail de l'année précédente pour recenser les parties liées déjà connues.
- 17. Le commissaire aux comptes doit prendre les événements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de l'assemblée générale et qui ont, ou peuvent, avoir un effet significatif sur les comptes, la situation financière de l'entité ou sur son activité (norme NEP 560). Quelle est la procédure qui ne permet pas au commissaire aux comptes de vérifier l'exhaustivité de ces événements ?
- a) Prendre connaissance des procédures qui ont été définies par la direction permettant d'identifier les événements postérieurs.
- b) Consulter l'annexe des comptes annuels pour examiner les événements postérieurs que l'entité a pris en compte.
- c) Interroger les avocats de l'entité concernant les litiges, contentieux et procès.
- d) Interroger la direction sur le point de savoir si des événements postérieurs susceptibles d'avoir une incidence sur les comptes se sont produits.
- e) Consulter les procès-verbaux des assemblées d'actionnaires, du conseil d'administration (directoire) ou, s'il en existe, du comité d'audit ou du comité de direction, qui se sont tenues après la fin de l'exercice et s'enquérir des questions abordées lors des réunions dont les procès-verbaux ne sont pas encore rédigés.

Travail à faire:

Répondre aux questions posées et justifier les réponses retenues.

Deuxième partie : Pratique de Contrôle

Monsieur Bernard, contrôleur de gestion de l'éditeur LLF, a l'habitude de réaliser un contrôle budgétaire afin de comparer le résultat réalisé avec le résultat prévu. L'établissement des prévisions pour l'exercice 2017 a cependant été délicat compte tenu de l'évolution du marché du livre et d'un contexte économique particulier.

Entretien avec Monsieur Bernard, contrôleur de gestion

Comment avez-vous élaboré votre budget 2017 ?

« Pour élaborer le budget 2017, nous avons tenu compte d'un contexte économique instable et peu sécurisant. Pour 2017, nous avons considéré que le budget consacré par les ménages aux loisirs, et notamment à la lecture, allait être réduit.

De ce fait, nous avons anticipé, sur le plan commercial :

- une petite baisse des ventes;
- par prudence, aucune hausse du prix de vente. Nous nous autoriserons éventuellement une hausse de prix lors de l'ajustement du prix de vente réel au mois de mars 2017, à condition que le contexte commercial le permette.

En interne nous devrons aussi réduire nos coûts. Nous prévoyons :

- d'externaliser une partie de nos services fonctionnels : gestion de la paie et service informatique ;
- une réduction de nos coûts de production grâce à un non renouvellement systématique de tous les départs en retraite par des CDI: recourir à l'intérim nous donnera davantage de flexibilité. »

Dans votre système de contrôle budgétaire, nous avons bien compris le calcul de l'écart sur résultat mais comment effectuez-vous l'analyse de celui-ci ?

- « Nous avons l'habitude de décomposer l'écart de résultat selon la procédure suivante :
 - Tout d'abord nous calculons un écart de marge sur coût de revient pour chaque collection, la marge unitaire calculée étant basée sur le coût de revient unitaire préétabli ;
 - Nous calculons ensuite deux écarts basés sur les quantités constatées : un écart sur coût direct de production et un écart sur autres charges. »

Travail à faire

Présenter, en une vingtaine de lignes, le rôle de la budgétisation dans une organisation et les fonctions du contrôleur de gestion dans la pratique budgétaire (décrire la démarche budgétaire, préciser les enjeux et limites des budgets, expliquer le rôle du contrôleur de gestion).